

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **130 (2004)**

Heft 17: **Façades intelligentes**

PDF erstellt am: **10.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de la KBOB s'occupant du contrat de mandataires KBOB a permis de revenir en détail sur les exigences des planificateurs. Dans un autre document, ces derniers ont formulé des requêtes ayant trait aux conditions générales contractuelles présentées par la KBOB. Ces requêtes devaient être traitées au cours d'une conférence tenue en août. Les concepteurs sont formellement d'avis qu'un contrat de mandataires ainsi que des conditions générales contractuelles qui, dans leur structure et contenu, divergent sans raison des standards **sia** ayant déjà fait leurs preuves, ne servent ni les mandants, ni les concepteurs.

### Objectifs du budget 2005

La Direction a adopté les objectifs du budget 2005. Ils sont placés sous le signe de la consolidation et garantissent les finances à longue échéance.

Eric Mosimann, secrétaire général de la SIA

### ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE D'ENTREPRISE POUR MEMBRES

La **sia** et l'assureur Helvetia Patria ont conclu un contrat cadre pour l'assurance responsabilité civile d'entreprise. Ce contrat permet aux personnes exerçant une profession indépendante de bénéficier de conditions **sia** avantageuses. Chaque membre conclut son contrat individuel avec l'assureur en profitant de rabais allant jusqu'à 20%.

### L'assurance responsabilité civile de la SIA

L'assurance responsabilité civile couvre les dommages corporels, les dommages matériels et les dommages aux ouvrages qui n'entraînent pas de dommages matériels. Par dommages corporels, on entend le décès, des blessures ou d'autres atteintes à la santé de tiers. Par dommages matériels, on

entend la détérioration ou la perte de biens d'autrui. Les dommages aux ouvrages qui n'entraînent pas de dommages matériels sont dus à des erreurs de calculs ou des mauvaises exécutions de travaux. Les préjudices pécuniaires, c'est-à-dire les dommages appréciables en argent, qui ne découlent pas des dommages corporels respectivement matériels, sont également couverts dans le cadre des dommages aux ouvrages.

Le contrat cadre offre des possibilités de couverture diverses avec des taux de prime avantageux et des garanties complémentaires, automatiquement coassurées en tant que paquet.

### Changement d'assureur et informations

Si un membre **sia** exerçant une profession indépendante souhaite changer son assurance, le contrat actuel doit être résilié au moins trois mois avant son échéance. Les primes peuvent être comparées directement sur le formulaire de proposition pour l'assurance.

Les adresses des partenaires d'assurances, le formulaire de proposition pour l'assurance responsabilité civile ainsi que le formulaire de demande d'offre pour l'assurance indemnités journalières peuvent être téléchargés sur le site Internet de la **sia** sous [www.sia.ch/société/prestations/assurances](http://www.sia.ch/société/prestations/assurances).

Karin Frei, secrétariat général de la SIA

### INFORMATIONS SUR L'ÉLABORATION DES NORMES SIA

D'août 2003 à juin 2004, plusieurs normes, règlements et cahiers techniques ont été publiés. D'autres sont actuellement en élaboration. La liste de ces documents peut être consultée sur

Internet ([www.sia.ch](http://www.sia.ch) > pratique > normes > collections des normes > état des travaux de la collections des normes).

Roland Aeberli, secrétariat général de la SIA

### ELECTIONS AU SEIN DES COMMISSIONS NOUVELLEMENT CONSTITUÉES SIA 260 - 267

Au cours de l'année passée, les commissions des structures porteuses SIA 260 - 267 ont en grande partie été renouvelées. Tous les nouveaux membres ont été élus par la Direction. Grâce à leurs connaissances spécialisées, les membres fournissent une contribution importante aux activités de la **sia**. A cette occasion, la Direction et le Secrétariat général remercient tous ceux qui mettent leur temps et savoir à la disposition de la **sia**. La liste des membres au 1<sup>er</sup> juin 2004 est disponible sur Internet ([www.sia.ch](http://www.sia.ch) > actuel > news).

Eric Mosimann, secrétaire général de la SIA

### SECTION NEUCHÂTELOISE

Candidature au titre de membre individuel:

- Poffet Jean-Luc, ing. génie rural, dipl. EPFL, 1990

### SECTION VAUDOISE

Candidature au titre de membre individuel:

- Cusin Jean-Claude, ing. génie rural, dipl. EPFL, 1995

- Lavenex Didier, ing. civil dipl. ETS/GE, 1976 (candidature avec dossier)

- Monnier Simon, arch. dipl. EPFL, 1994

Nous rappelons à nos membres qu'ils peuvent adresser au comité leurs remarques ou oppositions dans un délai de quinze jours. Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises à la direction de la **sia** à Zurich.